

10 MARS 2015

Service Courrier

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS**

**SEANCE du 26 FEVRIER 2015**

**DLB 2015/004**

L'an deux mille quinze et le Jeudi 26 Février 2015, à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas-Agde se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents** : Louis BORRAS, Bernard CHAUD, Jean-Yves LE BOZEC, Alain MARTI, Annie ROUGEOT, José SATORRE, Claude BASTIER, Philippe AUDOUI, Jean AUGÉ, Jean-Marie AT, Louis BENTAJOU, Rémi BOUYALA, Louis CARME, Michel CARAYON, Jean-Luc CHAILLOU, Laurent DURBAN, Philippe FAURE, Robert GAIRAUD, Rémy GLOMOT, Alain GRENIER, Alain HUC, Muriel ICHER, Marion MAERTEN, Philippe MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Gérard MILLAT, Stéphane PEPIN-BONNET, Christine PRADEL, Gilbert MENARD, Alain RYAU, Véronique SALGAS, Annick SATGER, Bernard SAUCEROTTE, Henri SAUCEROTTE, Christian THERON, Michel TRINQUIER, Alain VOGEL-SINGER, Olivier BRUN, Christian ALLEMANY, Olivier ASTRUC, Gérard COMBES, Paul ISARD, Sylvie KLEIN, Pierre USACHE, Emmanuel VILLANEUVA, Michel LOUP, Richard NOUGUIER, Norbert ETIENNE, Robert SOUQUE, Edgar SICARD

**Absents excusés** : Viviane BAUDE-TOUSSAINT, Jean-Pierre Rougeot, Alain BIOLA, Bruno JULIEN

**Objet : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée délibérante que la collectivité porte certains projets susceptibles d'être éligibles au titre des subventions octroyables par le Conseil Général, l'ADEME voire le FSE/FEDER.

Il propose de soumettre la demande à ces partenaires au titre de la réalisation des infrastructures sur le site de VALOHE pour un montant estimatif des travaux de 1,6 M€.

Monsieur le Président sollicite de l'assemblée délibérante l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général, l'ADEME voire le FSE/FEDER.

Le comité syndical, ouï l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à déposer la demande de subvention ci-dessus mentionnée.

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

4 MARS 2015

SERVICE COURRIER



Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours, mois et an susdits.

SICTOM PEZENAS - AGDE  
REÇU LE

10 MARS 2015

Service Courrier

 Le Président, <sup>2</sup>  
  
Alain VOGEL-SINGER

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'État le 03/03/2015  
et de sa publication le 03/03/2015

A Nézignan l'Évêque, le 03/03/2015

SOUS-PREFECTURE  
REÇU LE

- 4 MARS 2015

SERVICE COURRIER